

| | |
|------------------|----------------------------------|
| Source | <i>Retraite et société</i> n° 51 |
| Date | avril 2007 |
| Signé par | - |

Le vieillissement des populations, que l'on observe dans tous les pays industrialisés, déstabilise leur système de retraite. De nombreuses réformes sont en cours de discussion ou de mise en œuvre. Leur but est de redéfinir les modalités des solidarités intergénérationnelles. Jean-Pierre Laffargue montre ici que l'abandon d'un système de répartition à la française en faveur d'un système par capitalisation ne peut résoudre les difficultés nées du vieillissement. Il y aura toujours un sacrifice à répartir entre toutes les générations, vivantes et à naître.

Deux choix politiques (et électoraux) sont alors possibles, l'un clairement en faveur des générations de seniors et d'actifs et en défaveur des générations futures, l'autre équilibré. Si l'on en juge par l'évolution des endettements publics, c'est la première voie que des pays comme les Etats-Unis, l'Italie, le Royaume-Uni ou la France ont d'ores et déjà choisie.